

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2024-173

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 4 octobre 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,

Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Eric HAZAK, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjoint,

Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,

Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,

Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER

LELONG, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absents : Estelle FAURE, Simon LAVAUD

Pouvoir : Jean-Noël CHALVIN donne pouvoir à Delphine VAZEUX

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.1.3 - Divers

OBJET : Budget principal – Actualisation des autorisations de programmes et des crédits de paiement

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre du vote de la décision modificative n°3 de l'exercice 2024 du budget principal, il est proposé d'actualiser les autorisations de programmes et les crédits de paiement comme suit :

Actualisation des autorisations de programme et des affectations :

Autorisations de programme	Année de création	Année de clôture	AP			Engagements pluriannuels		
			Montant total de l'AP avant le vote de la DM3	Ajustement dans le cadre du vote de la DM3	Montant total de l'AP après le vote de la DM3	Engagé sur l'AP au 08/10/2024	Reste engagé sur l'AP au 08/10/2024	Disponible pour engagements pluriannuels au 08/10/2024
			(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e) = (d) - (g) - (h)	(f) = (c) - (d)
Affectation n°150-001 - Agrandissement du centre technique municipal	2024		770 000,00	-170 000,00	600 000,00	529 964,68	257 138,36	+70 035,32
Affectation n°150-002 - Aménagement de l'avenue de la Muzelle	2024		7 828 000,00		7 828 000,00	17 040,00	17 040,00	+7 810 960,00
Total AP n°150 - Aménagements urbains et milieux naturels	2024		8 598 000,00	-170 000,00	8 428 000,00	547 004,68	274 178,36	+7 880 995,32
Affectation n°350-001 - Maison de l'enfance (Multi-accueil, ALSH & cuisine centrale)	2024		8 749 960,00		8 749 960,00	53 460,00	33 483,67	+8 696 500,00
Total AP n°350 - Enfance et jeunesse	2024		8 749 960,00	0,00	8 749 960,00	53 460,00	33 483,67	+8 696 500,00
Affectation n°450-001 - Cure de Venosc	2024		728 000,00	+447 000,00	1 175 000,00	123 505,79	109 651,43	+1 051 494,21
Affectation n°450-002 - Ecole de Cuculet	2024		562 000,00	+163 000,00	725 000,00	66 900,00	53 133,60	+658 100,00
Affectation n°450-003 - Maison médical site unique	2024		7 500 000,00		7 500 000,00	47 160,00	38 160,00	+7 452 840,00
Total AP n°450 - Habitat, action sociale et santé	2024		8 790 000,00	+610 000,00	9 400 000,00	237 565,79	200 945,03	+9 162 434,21
Affectation n°750-001 - Réhabilitation de la piscine (Croisette)	2024		3 862 000,00	-374 500,00	3 487 500,00	18 921,00	16 326,00	+3 468 579,00
Affectation n°750-002 - Réhabilitation de la patinoire (Croisette)	2024		0,00	+1 690 500,00	1 690 500,00	18 921,00	16 326,00	+1 671 579,00
Total AP n°750 - Tourisme, sports et activités de montagne	2024		3 862 000,00	+1 316 000,00	5 178 000,00	37 842,00	32 652,00	+5 140 158,00

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Actualisation des crédits de paiement :

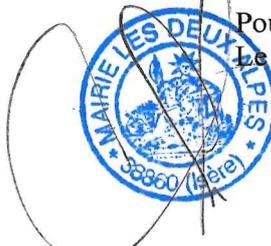
Autorisations de programme	Année de création	Année de clôture	Crédits de paiement 2024					Reste à financer après 2024 (l) = (c) - (g) - (i)
			Réalisé antérieur avant l'exercice 2024 (g)	Crédits de paiements ouverts avant le vote de la DM3 (h)	Ajustement dans le cadre de la DM3 (i)	Crédits de paiements ouverts après le vote de la DM3 (j) = (h) + (i)	Réalisé au 08/10/2024 sur l'exercice 2024 (k)	
Affectation n°150-001 - Agrandissement du centre technique municipal	2024		0,00	224 000,00	+176 000,00	400 000,00	272 826,32	200 000,00
Affectation n°150-002 - Aménagement de l'avenue de la Muzelle	2024		0,00	143 000,00	-48 000,00	95 000,00	0,00	7 733 000,00
Total AP n°150 - Aménagements urbains et milieux naturels	2024		0,00	367 000,00	+128 000,00	495 000,00	272 826,32	7 933 000,00
Affectation n°350-001 - Maison de l'enfance (Multi-accueil, ALSH & cuisine centrale)	2024		0,00	250 000,00		250 000,00	19 976,33	8 499 960,00
Total AP n°350 - Enfance et jeunesse	2024		0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	19 976,33	8 499 960,00
Affectation n°450-001 - Cure de Venosc	2024		0,00	425 000,00	0,00	425 000,00	13 854,36	750 000,00
Affectation n°450-002 - Ecole de Cuculet	2024		0,00	375 000,00	+22 000,00	397 000,00	13 766,40	328 000,00
Affectation n°450-003 - Maison médical site unique	2024		0,00	134 000,00	-100 000,00	34 000,00	9 000,00	7 466 000,00
Total AP n°450 - Habitat, action sociale et santé	2024		0,00	934 000,00	-78 000,00	856 000,00	36 620,76	8 544 000,00
Affectation n°750-001 - Réhabilitation de la piscine (Croisette)	2024		0,00	1 000 000,00	-869 500,00	130 500,00	2 595,00	3 357 000,00
Affectation n°750-002 - Réhabilitation de la patinoire (Croisette)	2024		0,00	0,00	+130 500,00	130 500,00	2 595,00	1 560 000,00
Total AP n°750 - Tourisme, sports et activités de montagne	2024		0,00	1 000 000,00	-739 000,00	261 000,00	5 190,00	4 917 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés et 3 abstentions – Agnès Argentier, Stéphane Galland, Cécile Neyraud :

- **APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiement tel que présenté dans le cadre de la décision modificative n°3 2024 du budget principal,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ,
- **PRECISE** que les opérations budgétaires et comptables relatives aux autorisations de programmes seront suivies en globalité sur les opérations d'équipement et en comptabilité analytique sur les éléments « Axe 2 - Destination » pour les affectations d'autorisation de programme.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.